

ASSEMBLÉE NATIONALE5 décembre 2025

RECONNAÎTRE UNE POLITIQUE NATIONALE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET À ADAPTER LES MÉCANISMES D'ASSURANCE - (N° 2193)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression.